Texte et photo : **Myriam Grandcler**

Les pesticides attendent toujours leur loi

En 2007, l'UFC-Que Choisir publie une première étude accablante : des pesticides à forte toxicité sont retrouvés en grande quantité dans certains fruits et légumes du marché de Nouméa. L'affaire fait grand bruit sur le Caillou. La question des pesticides devient alors une affaire de santé publique. Pour apaiser les tensions, le gouvernement promet en 2009 une nouvelle réglementation... qui tarde à venir.

Ludmilla Guerassimoff, en charge du dossier à l'UFC - Que Choisir.

« *Avant que l'UFC ne se saisisse du dossier des pesticides, la Davar homologuait tranquillement sans être trop regardant sur la toxicité des produits phytosanitaires* », estime Ludmilla Guerassimoff, bénévole de l'UFC en charge du dossier des pesticides. Mais depuis la tactique de harcèlement judiciaire menée de concert par l'UFC et le collectif environnementaliste EPLP (Ensemble pour la planète), le gouvernement a dû prendre des dispositions pour satisfaire leurs revendications. D'arrêtés en arrêtés, certains produits dont les molécules sont bannies en Europe disparaissent de la liste des produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA), tandis que d'autres sont maintenus. L'administration se justifie en s'appuyant sur les normes phytosanitaires en vigueur chez ses voisins australiens et néo-zélandais, moins stricts qu'en Europe. « *Si ces produits sont toxiques pour les Européens, pourquoi le seraient-ils moins pour nous ?* », interroge l'UFC qui prône l'application du principe de précaution inscrit dans la Charte de l'environnement et l'alignement sur la réglementation européenne. Ludmilla Guerassimoff n'hésite pas à soulever d'autres questions : « *Le plan de surveillance annuel mis en place par la Davar est complètement faussé. Chaque année, la Davar envoie une lettre aux agriculteurs les prévenant de leur contrôle. Comment dans ces conditions améliorer les pratiques agricoles ? Si des substances ont disparu de la liste des produits homologués, que sont devenus les stocks restants des agriculteurs et des distributeurs ? Il n'existe pas de programme de suivi des stocks et encore moins de recyclage. Quant aux mesures coercitives prévues, elles sont inappliquées* », s'indigne la militante, lassée par le laxisme des pouvoirs publics.

Nos politiques traînent les pieds

« *La future loi devra nous prouver que nous avons enfin été entendus* », déclare David Perrard, président de la FNSEA, la fédération des agriculteurs. De concert avec les militants associatifs, les agriculteurs pointent du doigt les pouvoirs publics qui n'ont pas pris conscience du problème et tendent à traîner les pieds. « *La réglementation en matière de pesticides est totalement désuète. Nous avons gardé des molécules d'un autre siècle alors qu'il en existe de plus adaptées à nos cultures tropicales et à notre climat* », déplore David Perrard. « *La loi doit être modernisée et répondre aux contraintes liées à l'environnement et à la protection du consommateur mais nous ne voulons pas qu'elle soit un copié-collé de la réglementation européenne trop stricte, en raison des spécificités calédoniennes* », affirme-t-il. Et de poursuivre : « *Cette loi doit imposer la publication d'un guide des PPUA adapté aux contraintes légales du territoire, aux cultures et au climat, mis à jour chaque année, comme nous le réclamons depuis des années pour qu'enfin l'utilisation des pesticides soit simplifiée et encadrée car nous sommes les premières victimes des pesticides que nous utilisons !* ». Autant dire que la réglementation à venir, bloquée sur le bureau du Congrès, devra impérativement répondre à un grand nombre de problématiques laissées jusque-là de côté, et surtout ne pas décevoir tant sont considérables les attentes qui ont été fondées sur elle. Affaire à suivre. ■

© Delor

Agriculteurs comme consommateurs exigent la mise en place d'une nouvelle réglementation sur les pesticides.

La Davar *(direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales)* est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie dans les matières suivantes : réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; contrôle zoo et phytosanitaire aux frontières, hygiène et santé publique vétérinaire ; statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie, portant sur l'agriculture, l'agroalimentaire et l'espace rural ; les ressources en eau du domaine public. ■